

## Sécurité routière : opération de sensibilisation à l'approche des fêtes



Sécurité routière : opération de sensibilisation à l'approche des fêtes

Afin de sensibiliser les usagers de la route au risque routier à l'approche des fêtes de fin d'année, une opération de contrôle routier avec proposition de stage de sensibilisation alternatif à la verbalisation était menée à Vic-Fezensac ce jeudi de 15 h 00 à 17 h 00.

Cette opération était réalisée par les militaires de l'EDSR (Escadron Départemental de la Sécurité Routière) dirigé par le commandant Triaux et de la communauté de brigade de Vic Fezensac.

Étaient également sur place le colonel Laforcade, commandant de gendarmerie du département, Julie David, directrice du cabinet du préfet du Gers et Barbara Neto, maire.

Comme nous l'explique le commandant Triaux, cette opération revêt un double objectif :

sensibiliser un maximum d'usagers par le biais d'une action de prévention dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière

déceler les comportements dangereux et réprimer sans faiblesse les infractions génératrices d'accidents.

Une opération qui prend tout son sens en période de fêtes : les personnes seront plus nombreuses à se déplacer, ce qui va accroître le risque d'accidents.

Durant cette opération, des militaires réalisent un contrôle vitesse sur la 124 tandis que d'autres patrouillent en ville.

Avec l'accord de Mme la procureur, quatre infractions ont été retenues :

le non respect des distances de sécurité

le port d'oreillettes

les excès de vitesse de moins de 20km/h

l'absence de clignotants en cas de changement de direction

L'automobiliste qui a commis une de ces infractions est conduit jusqu'au dispositif d'interception sur le parking derrière la mairie où l'on procède aux vérifications d'usage.

On propose ensuite à la personne, à la place de la sanction, de participer à deux ateliers de 15 à 20mn.

Les deux ateliers installés salle des conférences à la mairie sont tenus par le pôle sécurité routière de la DDT et par l'AVMP, une association d'aide aux victimes de la route.



Ces ateliers proposent un simulateur de freinage, une sensibilisation aux conduites addictives et des échanges sur les conséquences des accidents de la route.



Comme le précise le commandant Triaux, les autres infractions constatées comme les grands excès de vitesse ou l'alcool au volant sont sanctionnés selon la verbalisation habituelle.

**Julie David**, directrice du cabinet du préfet du Gers, souligne que cette opération est menée à titre pédagogique.

Elle insiste sur le fait que, alors que l'année n'est pas terminée, on constate une augmentation importante en 2024 du nombre d'accidents : 140 accidents contre 126, 175 blessés 155 et 16 morts au lieu de 13.

« Il est essentiel de rappeler qu'en période de fêtes, il est nécessaire de désigner un SAM - celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas -, mais aussi de se procurer des éthylotests. »

Elle rappelle également que les personnes en permis probatoire sont verbalisées à 0,2g au lieu de 0,5.

« Il est important d'alterner prévention et répression », conclut-elle au sujet de ce type d'opération.

